



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

COMMUNE DE TARTAS

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 21

Date de convocation : 09/02/2017

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 février 2017**

--- oOo ---

L'an deux mille dix-sept, le quinze février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUERES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), Mme DEGOS, M. DUBOS, Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT (a procuration pour M. GOSSELIN), M. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme DARGELOSSE, M. BRUEY, Mme ULMANN, M. GAILLARDET (a procuration pour M. DUBUN), Mme GARRIDO, M. DUPLA, Mmes THIEBLIN, DAUGREILH.

Etaient excusés : Mme DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. LAMOTHE), M. GOSSELIN (a donné procuration à Mme BRUGAT), Mme CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), MM. DUBUN (a donné procuration à M. GAILLARDET), TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE).

Absent non excusé : M. DUCASSE.

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance A

Délibération n°8

DELIBERATION

Rapporteur : M. LAMOTHE

Objet : Ville de TARTAS – SYDEC Travaux et participation

Par délibération en date du 23 novembre 2016 le conseil municipal a décidé dans le cadre de son agenda 21 et pour être en conformité avec le Grenelle de l'environnement, de mettre en place des mesures d'économies d'énergie liées à l'éclairage public en instaurant la coupure de l'éclairage public une partie de la nuit dans certains secteurs de la commune.

Compte tenu de la configuration des postes de commande d'éclairage public, il est nécessaire d'effectuer des modifications afin de pouvoir couper l'éclairage dans certaines rues.

Ainsi il convient de modifier l'armoire de commande n°18 et 22 au niveau du poste VANDAMME, rue Jean Jaurès et de mettre aux normes le réseau de l'avenue Léon Blum.

Le montant des travaux se décompose comme suit :

Estimatif de travaux TTC	6 145,00 €
TVA	962,00 €
Montant HT	5 183,00 €
Subvention apportée par le SYDEC	3 369,00 €
La part communale s'élève à	1 814,00 €

.../...



Aussi, il est proposé à notre assemblée :

D'approuver le projet du SYDEC et d'engager la commune de Tartas à rembourser le montant de la participation communale au SYDEC.

D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents et pièces nécessaires à l'exécution de l'opération et au règlement des dépenses.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

APPROUVE le projet du SYDEC et d'engager la commune de Tartas à rembourser le montant de la participation communale au SYDEC.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents et pièces nécessaires à l'exécution de l'opération et au règlement des dépenses.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES